

APPEL À CANDIDATURES MANDATURE 2020-2024

➤ LE COMITÉ DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

Nombre de postes à pourvoir : 40 dont 1 médecin et 25 % de « femmes » (soit 10 postes au minimum)

Modalités de candidature :

Les candidatures doivent être adressées par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception au siège de la Fédération, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, trente (30) jours avant la date fixée pour l'élection, soit au plus tard le 9 septembre 2020, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats présentés par leur Ligue Motocycliste Régionale doivent joindre à leur candidature une attestation de celle-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture de la Ligue dont ils relèvent.

En cas d'investiture, il est de la responsabilité du candidat de joindre impérativement à sa candidature cette investiture, ce au plus tard le 9 septembre 2020.

A défaut, il ne pourra pas en être fait mention.

Un modèle d'investiture des ligues et un modèle d'attestation sur l'honneur concernant les incompatibilités sont téléchargeables sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org

Nul ne peut être membre du Comité Directeur s'il n'est pas titulaire d'une licence fédérale en cours de validité.

Incompatibilités :

Ne peuvent être membres du Comité Directeur :

- 1) Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- 2) Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- 3) Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif.
- 4) Les personnes subordonnées à la Fédération par l'intermédiaire d'un contrat de travail de quelque nature qu'il soit. Dans ce cas, si de telles relations existent au moment de leur élection, elles devront être résiliées par les intéressés dans les 4 mois qui la suivent, au plus tard.

Informations complémentaires :

La candidature doit être exprimée de manière non-équivoque de la part du candidat, soit en remplissant le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org, soit en adressant un courrier libre.

Il est conseillé aux candidats postulant à plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature, par lettres séparées en recommandé avec avis de réception, pour chaque candidature.

Un recommandé ne saurait contenir les candidatures de plusieurs personnes différentes.

Si un candidat adresse plusieurs candidatures dans un seul envoi, ce dernier doit être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est fait candidature.

Attention, la seule investiture de la Ligue ne saurait se substituer à l'envoi d'un courrier par le candidat, en Lettre Recommandée avec Avis de Réception.

➤ LE PRÉSIDENT DE LA FFM

Nombre de poste à pourvoir : 1

Modalités de candidature :

Le ou les candidats doivent s'être préalablement déclarés par Lettre Recommandée avec Avis de Réception, au siège de la FFM, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, trente (30) jours avant la date fixée pour l'élection, soit au plus tard le 9 septembre 2020, le cachet de la poste faisant foi.

Parallèlement, le candidat à la Présidence doit également candidater au Comité Directeur selon les formes requises.

Seul peut être Président, un candidat préalablement élu au Comité Directeur.

En l'absence de candidature(s) ou dans l'hypothèse où le ou les candidats déclarés ne seraient pas élu(s) au Comité Directeur, le ou les nouveaux candidats à la Présidence sont invités à se manifester en séance du Comité Directeur.

Les candidats déclarés recevables pourront présenter, devant le Comité Directeur leur projet par ordre alphabétique.

Un modèle d'attestation sur l'honneur concernant les incompatibilités est téléchargeable sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org

Incompatibilités :

Nul ne peut être candidat à la Présidence de la Fédération si, au jour de l'élection, le candidat a atteint ou dépassé l'âge de 70 ans.
Nul ne peut être candidat à la Présidence de la Fédération si, au jour de l'élection, il a déjà occupé cette fonction pendant dix années (120 mois) consécutives ou non.

Sont incompatibles avec le mandat de Président de la Fédération les fonctions de chef d'entreprise, de Président de conseil d'administration, de Président et de membre de directoire, de Président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant exercées dans les sociétés, entreprises ou établissements, dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fourniture ou de services pour le compte ou sous le contrôle de la Fédération, de ses organes internes ou des clubs qui lui sont affiliés.

Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises ci-dessus.

Une fois élu, si le Président de la FFM occupe par ailleurs la fonction de Président d'une Ligue Régionale Motocycliste et/ou d'un Comité Départemental Motocycliste et/ou d'un club Motocycliste, il devra démissionner de ce(s) poste(s) au plus tard dans les six mois qui suivent son élection.

Durant toute la durée de son (ou de ses) mandat(s), il ne pourra plus occuper l'un des postes susvisés.

Informations complémentaires :

La candidature doit être exprimée de manière non-équivoque de la part du candidat, soit en remplissant le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org, soit en adressant un courrier libre.

Il est conseillé aux candidats postulant à plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature, par lettres séparées en recommandé avec avis de réception, pour chaque candidature.

Un recommandé ne saurait contenir les candidatures de plusieurs personnes différentes.

Si un candidat adresse plusieurs candidatures dans un seul envoi, ce dernier doit être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est fait candidature.

➤ LE BUREAU FÉDÉRAL DE LA FFM

Nombre de postes à pourvoir : 8, en plus de celui du Président :

- un (1) Premier Vice-président ;
- un (1) Secrétaire Général ;
- un (1) Trésorier ;
- cinq (5) Vice-présidents.

Modalités de candidature :

Le 1er Vice-président est proposé en séance par le Président parmi les membres du Comité Directeur.

Les candidats au Bureau Fédéral pour les postes de Secrétaire Général, Trésorier et Vice-Présidents doivent se déclarer par Lettre Recommandée avec Avis de Réception, adressée au siège de la FFM, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, au plus tard trente (30) jours avant la date fixée pour l'élection, soit au plus tard le **9 septembre 2020**, le cachet de la poste faisant foi.

Attention, le candidat au Bureau Fédéral doit également candidater au Comité Directeur selon les formes requises.

En outre, pour que sa candidature soit recevable, le candidat au Bureau Fédéral doit, au préalable, avoir été élu au Comité Directeur.

Informations complémentaires :

La candidature doit être exprimée de manière non-équivoque de la part du candidat, soit en remplissant le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org, soit en adressant un courrier libre.

Il est conseillé aux candidats postulant à plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature, par lettres séparées en recommandé avec avis de réception, pour chaque candidature.

Un recommandé ne saurait contenir les candidatures de plusieurs personnes différentes.

Si un candidat adresse plusieurs candidatures dans un seul envoi, ce dernier doit être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est fait candidature.

➤ LES COMMISSIONS SPORTIVES

Nombre de postes à pourvoir :

- **Commission de Moto Cross** : 24 membres dont le Président, 2 Commissaires Techniques ayant le niveau OCT 2 et 1 représentant des pilotes.
- **Commission Nationale de Vitesse** : 22 membres dont le Président, 2 Commissaires Techniques ayant le niveau OCT 2, 2 représentants du secteur professionnel et 1 représentant des pilotes.
- **Commission de Trial** : 10 membres dont le Président, 1 Commissaire Technique ayant le niveau OCT 2 et 1 représentant des pilotes.
- **Commission d'Enduro et des Rallyes Tout Terrain** : 13 membres dont le Président, 2 Commissaires Techniques ayant le niveau OCT 2 et 1 représentant des pilotes.
- **Commission des Rallyes Routiers** : 8 membres dont le Président, 1 Commissaire Technique ayant le niveau OCT 2 et 1 représentant des pilotes.
- **Commission des Courses sur Piste** : 9 membres dont le Président, 1 Commissaire Technique ayant le niveau OCT 2 et 1 représentant des pilotes.
- **Commission Tourisme** : 8 membres dont le Président.
- **Commission Moto Ball** : 8 membres dont le Président, 1 Commissaire Technique ayant le niveau OCT 2 et 1 représentant des pilotes-joueurs.
- **Commission des Courses sur Sable** : 8 membres dont le Président, 1 Commissaire Technique ayant le niveau OCT 2 et 1 représentant des pilotes.

Les représentants des pilotes seront désignés ultérieurement.

Modalités de candidature :

Les candidats doivent être titulaires d'une licence en cours de validité. **Cette condition doit être remplie au plus tard le 9 septembre 2020.**

Les candidats ne peuvent se présenter qu'à une seule Commission sportive.

Les candidatures doivent être adressées par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception au siège de la Fédération, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, trente (30) jours avant la date fixée pour l'élection, soit au plus tard le **9 septembre 2020**, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats présentés par leur Ligue Motocycliste Régionale doivent joindre à leur candidature une attestation de celle-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture de la Ligue dont ils relèvent.

En cas d'investiture, il est de la responsabilité du candidat de joindre impérativement à sa candidature cette investiture, ce au plus tard le **9 septembre 2020**.

A défaut, il ne pourra pas en être fait mention.

Un modèle d'investiture des Ligues est téléchargeable sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org.

Informations complémentaires :

La candidature doit être exprimée de manière non-équivoque de la part du candidat, soit en remplissant le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org, soit en adressant un courrier libre.

Il est conseillé aux candidats postulant pour plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature par lettres séparées en recommandé avec avis de réception, pour chaque candidature.

Un recommandé ne saurait contenir les candidatures de plusieurs personnes différentes.

Si un candidat adresse plusieurs candidatures dans un seul envoi, ce dernier être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est fait candidature.

Attention, la seule investiture de la Ligue ne saurait se substituer à l'envoi d'un courrier par le candidat, en Lettre Recommandée avec Avis de Réception.

➤ LES COMITÉS

- **Comité d'attribution du label « Ecole Française de Motocyclisme » (EFM)**

Nombre de postes à pourvoir : 3 dont 1 Président désigné par le Comité Directeur en son sein.

Les membres de ce Comité sont des membres de droit : le Président du Comité de l'Éducatif et de la Découverte Sportive et un représentant de la Direction Technique Nationale de la Fédération.

- **Comité de Mobilité et de Sécurité Routière**

Nombre de postes à pourvoir : 1 Président désigné par le Comité Directeur en son sein.

Les membres sont désignés en fonction de leur compétence dans le domaine.

- **Comité de l'Éducatif et de la Découverte Sportive**

Nombre de postes à pourvoir : 9 dont 1 Président désigné par le Comité Directeur en son sein ainsi que :

3 membres licenciés à la FFM ;

1 membre représentant les Écoles Françaises de Motocyclisme ;

1 membre représentant les Moto clubs éducatifs ;

3 membres titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification conforme à l'article L.212-1 du Code du sport.

- **Comité Médical**

Nombre de postes à pourvoir : 12 membres médecins diplômés et de membres des professions paramédicales.

- **Comité de Chronométrage**

Nombre de postes à pourvoir : 1 Président désigné par le Comité Directeur en son sein.

Les désignations des membres se tiendront ultérieurement, les candidats devant être désignés ou proposés par les instances nouvellement élues.

- **Comité de Formation des Dirigeants et des Officiels**

Nombre de postes à pourvoir : 1 Président désigné par le Comité Directeur en son sein.

Les désignations des membres se tiendront ultérieurement, les candidats devant être désignés ou proposés par les instances nouvellement élues.

- **Comité Motos Classiques et Historiques**

Nombre de postes à pourvoir : 9 dont 1 Président désigné par le Comité Directeur en son sein ainsi que :

8 membres représentant les disciplines suivantes : Motocross, Vitesse, Courses de Côtes, Trial, Enduro, Rallyes et Courses sur Piste et
1 Commissaire Technique ayant le niveau OCT2.

- **Comité Environnement et Développement Durable**

Nombre de postes à pourvoir : 1 Président désigné par le Comité Directeur en son sein.

Les désignations des membres se tiendront ultérieurement, les candidats devant être désignés ou proposés par les instances nouvellement élues.

- **Comité « Promotion de la Moto au Féminin »**

Nombre de postes à pourvoir : 5 dont 1 Président désigné par le Comité Directeur en son sein ainsi que 4 membres

- **Comité des Professionnels de la Moto**

Nombre de postes à pourvoir : 11

3 représentants de sociétés commerciales organisant des compétitions ;

3 représentants de sociétés commerciales organisant des loisirs Motocyclistes ;

2 représentants de sociétés commerciales proposant des activités encadrées (école de pilotage) ;

2 dirigeants de sociétés commerciales en lien avec le Motocyclisme ;

1 professionnel représentant le GN CACEIPA.

Le Comité Directeur désigne le Président parmi les membres élus du Comité des Professionnels de la Moto.

Modalités de candidature :

Le Président doit être détenteur d'une licence auprès de la FFM.

Les candidatures doivent être adressées par lettre simple au siège de la Fédération, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, trente (30) jours avant la date fixée pour la désignation, soit au plus tard le **9 septembre 2020**, le cachet de la poste faisant foi.

Il est toutefois fortement préconisé d'adresser la candidature par Lettre Recommandée avec Avis de Réception.

Informations complémentaires :

La candidature doit être exprimée de manière non-équivoque de la part du candidat, soit en remplissant le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org, soit en adressant un courrier libre.

Les candidats présentés par leur Ligue Régionale doivent joindre à leur candidature une attestation de celle-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture de la Ligue dont ils relèvent.

En cas d'investiture, il est de la responsabilité du candidat de joindre impérativement à sa candidature cette investiture, ce au plus tard le **9 septembre 2020**.

A défaut, il ne pourra pas en être fait mention. Un modèle d'investiture des Ligues est téléchargeable sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org

Il est conseillé aux candidats postulant pour plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature par lettres séparées en recommandé avec avis de réception, pour chaque candidature.

Un recommandé ne saurait contenir les candidatures de plusieurs personnes différentes.

Si un candidat adresse plusieurs candidatures dans un seul envoi, ce dernier doit être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est fait candidature.

Attention, la seule investiture de la Ligue ne saurait se substituer à l'envoi d'un courrier par le candidat, en lettre recommandée avec avis de réception.

➤ LES COLLÈGES**• Collège Technique**

Nombre de postes à pourvoir : 1 Président désigné par le Comité Directeur en son sein.

Les postes de commissaires OCT 2 sont préalablement élus en tant que membre des Commissions sportives et du Comité Moto Classiques et Historiques.

• Collège Quad

Nombre de postes à pourvoir : 1 Président désigné par le Comité Directeur en son sein.

Les désignations des membres se tiendront ultérieurement, les candidats devant être désignés ou proposés par les instances nouvellement élus.

➤ LES INSTANCES DISCIPLINAIRES

Chacun de ces organes se compose de dix membres choisis, notamment, en raison de leur compétence d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologie.

Le Président de l'instance est désigné par le Comité Directeur parmi les membres élus de l'organe disciplinaire.

• **Tribunal National de Discipline et d'Arbitrage :**

Nombre de postes à pourvoir : 10

Modalités de candidature :

Les candidatures doivent être adressées par pli Recommandé avec demande d'Avis de Réception au siège de la Fédération, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, au moins trente (30) jours avant la date des élections soit au plus tard le 9 septembre 2020, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidatures doivent être accompagnées du bulletin de casier judiciaire n°3 (dont la date devra être postérieure au 8 juillet 2020).

Incompatibilités :

Le Président de la Fédération, les Présidents des organes déconcentrés (Ligues Motocyclistes Régionales et Comités Motocyclistes Départementaux) ainsi que les membres du Comité Directeur de la Fédération ne peuvent pas être membres d'un de ces organes disciplinaires.

Informations complémentaires :

La candidature doit être exprimée de manière non-équivoque de la part du candidat, soit en remplissant le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org, soit en adressant un courrier libre.

Il est conseillé aux candidats postulant pour plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature par plis séparés en Recommandé avec Avis de Réception, pour chaque candidature.

Un recommandé ne saurait contenir les candidatures de plusieurs personnes différentes.

Si un candidat adresse plusieurs candidatures dans un seul envoi, ce dernier doit être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est fait candidature.

• **Cour d'Appel Nationale**

Nombre de postes à pourvoir : 10

Modalités de candidature :

Les candidatures doivent être adressées par pli Recommandé avec demande d'Avis de Réception au siège de la Fédération, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, au moins trente (30) jours avant la date des élections soit au plus tard le 9 septembre 2020, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidatures doivent être accompagnées du bulletin de casier judiciaire n°3 (dont la date devra être postérieure au 8 juillet 2020).

Incompatibilités :

Le Président de la Fédération, les Présidents des organes déconcentrés (Ligues Motocyclistes Régionales et Comités Motocyclistes Départementaux) ainsi que les membres du Comité Directeur de la Fédération ne peuvent pas être membres d'un de ces organes disciplinaires.

Informations complémentaires :

La candidature doit être exprimée de manière non-équivoque de la part du candidat, soit en remplissant le modèle de candidature en ligne sur le site internet de la Fédération www.ffmoto.org, soit en adressant un courrier libre.

Il est conseillé aux candidats postulant pour plusieurs instances fédérales d'effectuer leur dépôt de candidature par lettres séparées en Recommandé avec Avis de Réception, pour chaque candidature.

Un recommandé ne saurait contenir les candidatures de plusieurs personnes différentes.

Si un candidat adresse plusieurs candidatures dans un seul envoi, ce dernier doit être accompagné d'un courrier précisant l'ensemble des instances pour lesquelles il est fait candidature.